

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Vr 506**
Villégiature et récréation



Habitat	unifamiliale	h1	●	●a)				
	bi et trifamiliale	h2		●a)				
	multifamiliale	h3						
	multifamiliale collective	h4						
	maison mobile	h5						
Commerce	détail et services de proximité	c1			●c)			
	détail et serv. prof. et spéc.	c2			●c)			
	hébergement	c3			●			
	restauration	c4						
	diver. et act. récréotouristiques	c5			●b)			
	détail et de serv. contraignants	c6						
	débites d'essence	c7						
	commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
	gros, lourds et act. para-indust.	c9						
Industrie	prestige	i1						
	légère	i2						
	lourde	i3						
	extractive	i4						
Institt., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●			
	institutionnel et administratif	p2						
	communautaire	p3						
	infrastructures et équipements	p4						
Agricole	culture du sol	a1						
	agriculture, forest. et sylviculture	a2			●			
	élevage	a3						
	élevage en réclusion	a4						
Aire nat.	conservation	n1						
	récréation ext.	n2			●			
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●	●		
		jumelée			●			
		contiguë			●			
	Marges	avant (m)	min.	10	10	10		
		latérale (m)	min.	8	8	8		
		latérales totales (m)	min.	16	16	16		
		arrière (m)	min.	8	8	8		
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6	6		
		hauteur (étages)	max.	2	2	2		
		hauteur (m)	max.	11	11	11		
superficie de bâtiment au sol (m ²)		min.	44	44	44			
	superficie de plancher (m ²)	max.			100			
RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	8	8	8			
	nombre de logement à l'hectare	max.		1				
	espace naturel (%)		60	60	60			
TERRAIN	largeur (m)	min.	50	50	50			
	profondeur (m)	min.	60	60	60			
	superficie (m ²)	min.	3000	25000	3000			
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●	●		
DISP. SPÉC.			(2) (3)	(1)	(6)	(5)		
			(4) (5)	(5)	(7)	(6)		
			(6) (7)	(6) (7)		(7)		
			(8)	(9)				

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
Usage spécifiquement permis :	
(a) à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation comportant uniquement des habitation de type uni- et bi-familiale	
(b) commerce récréatif extérieur offrant des activités non motorisées	
Usage spécifiquement exclu :	
(c) services personnels ou professionnels	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 223 - projet intégré d'habitation	
(2) art. 35 - usage additionnel de service	
(3) art. 36 - usage additionnel artisanal léger	
(4) art. 37 - logement accessoire	
(5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117	
(6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'un terrain le long de la route 117	
(7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau	
(8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme	
(9) art. 223.3 Dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitation dans les zones Ht-793 et Vr-506	

AMENDEMENTS	
21-05-2021	194-53.1.1-2020 (projet intégré)
19-05-2023	194-66-2023 (résidence tourisme)